



Observatoire des Accidents Vasculaires
Cérébraux en Nouvelle-Aquitaine

Information destinée aux patients

L'observatoire ObA2 a été mis en place en Nouvelle-Aquitaine en 2010, il a pour mission de recueillir de façon continue toutes les données concernant la **prise en charge et le suivi des patients victimes d'un accident vasculaire cérébral (AVC)** dans les établissements de santé de Nouvelle Aquitaine, dès l'apparition des symptômes d'AVC. Le but est d'améliorer la qualité des soins des patients et leur état de santé final. L'observatoire ObA2 est implanté à Bordeaux au sein de l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (ISPED), sous la responsabilité conjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et du CHU Hôpitaux de Bordeaux.

Quelles sont les données recueillies ?

L'observatoire ObA2 recueille les données nécessaires concernant l'identité, les caractéristiques sociodémographiques et les données cliniques de prise en charge des patients inclus. Ces données sont recueillies avant l'hospitalisation, au cours du séjour à l'hôpital, puis pendant 5 ans après l'hospitalisation. Ces informations sont complétées par d'autres sources de données régionales et nationales comme les plateformes des données de santé (accès aux informations de l'Assurance Maladie et des hôpitaux).

Les données sont couvertes par le secret professionnel et sont strictement confidentielles. Elles sont utilisées pour des analyses réalisées par l'équipe de l'observatoire ObA2 et peuvent donner lieu à des travaux scientifiques validés par le comité scientifique ObA2. Les données seront conservées pour une durée de 20 ans. Ces données pourront être utilisées pour d'autres finalités dans le cadre de projets réalisés par des équipes de recherche académique ou des étudiants. La liste des projets utilisant les données de l'Observatoire ObA2 est consultable sur le site internet www.registres-cnv.fr. Les données seront transmises dans le respect des règles de sécurité et de confidentialité en vigueur.

Si vous êtes concerné par ce recueil de données, quels sont vos droits ?

La participation à cet observatoire ne présente aucun caractère obligatoire et ne modifie en rien votre prise en charge. Si vous souhaitez vous en retirer à tout moment, et quel que soit le motif, vous continuerez à bénéficier du suivi médical. Les données recueillies sont traitées de façon à garantir leur confidentialité, conformément au Règlement général relatif à la protection des données et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données à tout moment. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Vous pouvez exercer vos droits par courrier électronique ou postal, auprès du médecin coordonnateur du registre (coordonnées ci-après) ou auprès des Délégués à la Protection des Données de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ars-na-dpd@ars.sante.fr) et du CHU de Bordeaux (mesdonneespersonnelles@chu-bordeaux.fr).

Nous vous remercions de l'aide que vous apporterez ainsi à la recherche médicale en vue de l'amélioration de la santé des populations actuelles et à venir.

Contact : Registres Cardio-Neuro-Vasculaires
Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (ISPED) - 146 Rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex
05 47 30 42 39 – registres-cnv-dp@u-bordeaux.fr - www.registres-cnv.fr